



Honorable SIDIBE à l'UPCI: Défis importants auxquels font face les musulmans



- Nécessité d'un Plan Marchal pour aider les pauvres
- l'UPCI, mécanisme pour la démocratie parlementaire

Le Président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali, S.E.M. Issaka SIDIBE, a défini les défis les plus importants auxquels font face les musulmans. Il a souligné que la lutte contre ceux qui ternissent l'image de l'Islam devrait s'effectuer aux niveaux militaire, médiatique et idéologique. Sur la scène de la solidarité islamique, il a envisagé un Plan Marchal où les pays nantis de l'OCI pourront aider les pays musulmans démunis pour se débarrasser du joug de la pauvreté et de la misère. Il a également précisé que l'UPCI est un mécanisme pour la démocratie parlementaire qui consolide le rôle des peuples dans les relations internationales. En ce qui concerne le dialogue culturel et religieux, M. SIDIBE a souligné l'importance de mettre un terme à stéréotyper et, en revanche accepter l'autre malgré ses différences culturelles et religieuses.

Voir p. 2

INDEX

Page.2	Interview avec le Président Malien
Page.5	12ème Conférence de l'UPCI
Page.8	Parlement Egyptien
Page.10	36e réunion du Comité exécutif
Page.14	Parlement bahreïni
Page.16	Parlement nigérian
Page.18	Réunion en marge de l'UIP
	Nouvelles parlementaires
Page.20	Activités du Secrétaire Général

Réunions des organes de l'UPCI à Bamako

La capitale de la République du Mali sera témoin de la tenue des réunions des organes de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) entre 23 et 28 Janvier 2017. Le point culminant de ces réunions sera la 12e conférence annuelle de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) lors de laquelle se rassembleront les Présidents de Parlement membres ou leurs représentants. Les organes de l'UPCI et leurs instances connexes qui se réuniront à Bamako sont: le Comité Exécutif, le Comité Permanent de la Palestine, la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, le Comité Général, la Réunion des Secrétaire Généraux et la 12e Conférence de l'UPCI.

Voir p.5

Editorial



Cher Lecteur,

La plus part des régions du monde vivent dans des conditions difficiles, dans l'appréhension, la peur et la tension résultant des actes terroristes qui menacent les peuples sans aucune exception. Malgré le renforcement des efforts concertés déployés par la communauté internationale de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, pour combattre le terrorisme, non seulement ces dangers n'ont pas été diminués, mais ils ont accru et élargi leur champ d'application. La terreur est devenue une réalité accablante plus qu'un phénomène passager voué à disparaître avec la disparition de ses causes. Le terrorisme est en voie de nommer son propre Etat et créer ses sections pour gérer ses affaires. Il a injustement et à tort prétendu qu'il agit selon et au nom de la Cahria dans ses prétendus exploits. Les entités terroristes ne réalisent pas qu'elles nuisent à l'Islam, aux Musulmans et aux principes et préceptes de notre religion tolérante. Comme le terrorisme a frappé dans une large mesure certains États musulmans et a envahi certaines de leurs régions, il nous incombe, à nous les musulmans, de lutter et contrecarrer sa dispersion, guidés par les principes de notre religion sublime qui prône la prévalence de la paix, de l'égalité, de la tolérance, de la compréhension et du respect. Dans la Sourate Koraish Allah dit: «qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte!» ce qui signifie assurer la sécurité face aux agressions, guerre et combat. Notre Union a déployé des efforts considérables pour condamner et dénoncer les entités, groupes et organisations terroristes ainsi que leurs actes ignobles. L'UPCI s'est félicitée et a toujours soutenu les mesures concrètes prises par certains Etats de nos Parlements membres pour coordonner et conjuguer leurs efforts régionaux en vue de combattre le terrorisme.

En tant que Secrétaire général de l'UPCI, je salue les efforts déployés par notre Union dans le domaine de la lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies, et appelle à la promulgation des législations antiterroristes efficaces conformément aux engagements et conventions internationaux pertinents, y compris la Stratégie des Nations Unies à cet égard. Je salue également les efforts appréciables déployés par les membres de l'UPCI qui ont abouti à l'adoption de la Charte de l'UPCI sur la «Lutte Contre le Terrorisme et l'Extrémisme», par la 11e Session de la Conférence de l'UPCI, tenue à Bagdad, République d'Irak, en Janvier 2016.

La Charte est un document exhaustif qui demande à ses adhérents de combattre le terrorisme et l'Extrémisme et de prendre toutes les mesures collectives et bilatérales à cet égard, stipulées notamment à l'Article IV de la Charte. Nous pourrions proposer la mise en place d'un mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'article XII de la Charte.

La Sécurité et la paix sont des piliers indispensables à la vie sans lesquelles il n'y aurait pas de vie décente, ou de garantie de vie sur notre planète. Nous avons vu comment le terrorisme a pillé la vie de nos peuples, menacé nos moyens d'existence, détruit nos infrastructures et essayé de saboter notre civilisation, notre coexistence et notre tolérance. Mais le terrorisme ne pourra réaliser ses objectifs parce que, grâce à la solidarité de notre Oumma et à notre complicité dans la justice et la pitié nous resterons les «meilleurs des peuples» comme Allah veut que nous soyons. ❖



S.E.M. Issaka Sidibé à «UPCI»: le Terrorisme, l'Extrémisme, la situation de la Palestine et le développement socioéconomique sont les défis majeurs

Introduction:

Dans son interview avec «UPCI», Honorable Issaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali a mis en exergue les questions cruciales qui préoccupent le monde musulman en particulier et, le monde contemporain en général. S.E. a défini les défis majeurs auxquels font face les musulmans actuellement et a appelé à investir davantage dans la diplomatie parlementaire proactive et l'action collective face à l'ennemi commun. Il a de même invité les pays nantis de l'OCI pour engager un Plan Marchal pour aider les pays pauvres de sortir de l'abîme de la pauvreté et de la misère. Monsieur Sidibé a souligné que le nouvel Ordre économique mondial doit chercher à préserver l'écosystème pour la survie de l'être humain. Il a mis en exergue l'impérative de mettre un terme à stéréotyper et, a prévalu l'acceptation de l'autre, avec ses différences culturelles et religieuses.

Voici le texte de son interview:

Faire face aux défis

UPCI: Le monde musulman est actuellement face aux défis critiques. Pourriez-vous nous les définir en fonction de leur importance et, comment les musulmans peuvent ils les affronter efficacement ?

Président: Au-delà des nations et du monde musulman, c'est le monde entier qui fait face à des défis majeurs sans précédent. Le premier défi selon moi est l'intégrisme religieux. Celui qui utilise l'islam pour commettre des actes condamnables. Nous savons tous ses conséquences pour notre religion. Il ternit à plus d'un titre, l'image de l'Islam. Il nous faut donc au sein de l'UPCI vaincre cette image dégradante que certains veulent donner à notre religion et instaurer une image positive de l'Islam. Ce combat peut être mené à plusieurs niveaux: militaire, médiatique et idéologique. Il s'agit surtout d'éviter l'amalgame savamment entretenu entre les agissements de ces tueurs sans foi ni loi et les principes de l'Islam. Je suis convaincu que ce défi est à notre portée, si nous adoptons une démarche commune de solidarité de la Umma islamique.

Le second défi est le terrorisme qui se nourrit d'intégrisme sur des bases d'intolérance. A ce jour, le terrorisme a déjà coûté la vie à des milliers voire des millions de personnes à travers le monde. Ces derniers temps de nombreux pays islamiques ont été victimes du terrorisme: Arabie Saoudite, la Turquie, le Mali, la Tunisie etc.

Un autre défi que je tiens à évoquer est la situation de la Palestine et de son peuple. J'estime que cette situation doit être au centre des préoccupations de l'UPCI. Nous devons chercher et trouver des solutions afin que nos frères et sœurs de Palestine vivent en toute quiétude sur la terre de leurs ancêtres. Ma dernière préoccupation est le développement socioéconomique de nos Etats. Il s'agit surtout de lutter contre la pauvreté des populations en assurant leur bien-être. Mais tout cela ne sera possible que dans un environnement de paix et de stabilité. Face à ces défis, l'UPCI doit s'investir davantage dans la diplomatie parlementaire proactive et plus agressive face à l'ennemi commun qui ne saurait être vaincu que collectivement. Que nous soyons parlementaires de pays pauvres ou riches, développés ou en voie de développement, il importe que nous agissions de concert pour le bien être de l'ensemble de la communauté musulmane.

Plan Marchal

UPCI: La solidarité islamique est un objectif chéri et tant attendu par les masses musulmanes. Etes-vous satisfait de ce qui a été réalisé jusqu'ici ? Est-ce que vous prévoyez une feuille de route pour atteindre cet objectif ?

Président: Les actions conduites dans nos pays sous le sceau de la solidarité de la Umma Islamique sont certes significatives notamment dans la construction d'infrastructures religieuses comme les mosquées et dans le domaine humanitaire. Nous saluons cette solidarité islamique qui apporte beaucoup aux populations démunies de la communauté musulmane. Elle permet à de nombreuses personnes d'avoir accès à la nourriture, à l'eau et à des soins de santé. Nous souhaitons surtout que ces interventions se poursuivent et s'accroissent, car ne l'oublions pas, l'extrême pauvreté est très souvent le lit de l'endoctrinement et donc du radicalisme. Cependant, il n'existe pas de programme de grands projets

de développement à l'endroit des pays pauvres membres de l'UPCI. L'idéal serait que les pays riches de l'UPCI engagent un véritable plan Marchal capable d'aider les pays pauvres, particulièrement ceux d'Afrique à faire face à la grande crise économique que le monde connaît aujourd'hui. Aussi il est souhaitable que l'UPCI développe un bras économique et financier pour les grands projets de développement des pays pauvres.

Instauration de la Démocratie

UPCI: Comment percevez-vous le rôle que les Parlements peuvent jouer dans l'instauration des principes démocratiques et la bonne gouvernance dans nos pays ?

Président: Les principes démocratiques reposent dans leur application concrète sur l'adoption des lois. Convenez avec moi, que cela est la toute première mission des parlements. Ensuite, ils assurent le contrôle de l'application des lois à travers le suivi de l'action gouvernementale. Cette répartition rigoureuse des rôles déjà dans la constitution de nombreux pays comme le Mali, permet donc aux parlements de légiférer et de contrôler l'action gouvernementale en tenant compte des intérêts des populations. A travers sa mission de contrôle de l'action gouvernementale, et la gestion des lois de finance, le Parlement veille au respect de la bonne gouvernance.

Démocratie Parlementaire

UPCI: La démocratie parlementaire gagne de l'importance dans les relations internationales. Quel rôle joue-t-elle dans l'édification d'un nouvel ordre mondial qui soit plus équitable et bénéfique surtout pour les pays en développement ?

Président: La démocratie est la condition sine qua non du développement harmonieux de toute nation. Elle permet la prise en charge des aspirations légitimes du peuple. Qui mieux que le Parlement peut être le levier de la participation pleine et entière du peuple à la réalisation de ses aspirations pour un développement humain durable.

Le nouvel ordre économique mondial, pour la survie de l'humanité, doit avoir pour objectif la préservation de notre écosystème, ce qui suppose la participation responsable du peuple. Le rôle et la place des peuples du monde dans les relations internationales sont renforcés par la démocratie parlementaire, la coopération entre les Parlements du monde entier à travers les mécanismes comme l'UPCI.

Dans sa conception, la démocratie parlementaire instaure l'égalité, la liberté et la justice. Malheureusement elle est encore en construction dans de nombreux pays. Mais nous représentants du peuple, espérons que dans quelques années, cette démocratie tant souhaitée sera une réalité.

Interdépendance Economique

UPCI: Comment évaluez-vous l'action de la communauté économique de l'Afrique de l'ouest pour aborder les questions les plus urgentes dans la région de l'Afrique de l'ouest ?

Président: Il faut rappeler que l'Afrique de l'ouest a engagé un processus d'intégration économique depuis plus de quarante ans. Cela se traduit par une très grande convergence des politiques entre les 15 Etats et mieux huit d'entre eux regroupés au sein de l'union économique et monétaire ouest africaine partagent la même monnaie qu'est le F CFA. Bref pour dire qu'au-delà de la géographie et de l'histoire, ces pays ont des liens d'interdépendance économique avérés, base d'une véritable intégration sous régionale. Tout ce qui justifie la cohésion affichée dans la lutte contre les fléaux du terrorisme, du trafic de drogue etc. Au-delà des accords économiques et sécuritaires, les Etats de l'Afrique de l'Ouest s'accordent également sur la prévention, la gestion et le règlement de conflits. En un mot l'un des objectifs de la CEDEAO est de transformer les conflits en force développement. Par exemple au Mali suite aux événements de mars 2012 et actuellement en Guinée Bissau et en Gambie. Dans le cadre de la promotion de la paix, La CEDEAO observe la tolérance zéro à l'égard des coup-d'Etat comme moyen d'accès et d'exercice du pouvoir.

Lutter contre la désertification

UPCI: Le changement climatique et la désertification entravent le développement socioéconomique au Sahel africain. Quels sont les programmes mis en place pour surmonter de telles catastrophes naturelles et, dans quelle mesure ces programmes sont-ils efficaces ?

Président: La lutte contre la désertification et le réchauffement climatique



Président de l'Assemblée Nationale du Mali

Issaka SIDIBE

- Né le 26 juin 1946 à Koulikoro,
- Il est marié et père de 5 enfants.
- **ETUDES ET DIPLÔMES**

- Maîtrise en Droit Privé obtenue à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) du MALI
- Comité international Olympique - Certificat d'Administration de Sport Juin 2000

- Formation militaire au CSK 1982 à Koulikoro

● **DIPLOMES DANS LES CADRES DE LA POLITIQUE ET DU SPORT:**

- Diplômé du Cours Supérieur en Management du Sport.
- Diplômé de l'Ecole du Parti de l'UDPM au titre de l'UNTM 1985
- Certificat de la formation militaire du Centre d'Instruction militaire de Koulikoro en 1981

● **EXPERIENCES PROFESSIONNELLES-FONCTIONS OCCUPEES**

Nombre d'années d'expérience: 42 ans

- 2002-2007: Député à l'Assemblée Nationale

- 2002-2005: Rapporteur Général de la commission des finances, de l'économie et du plan

- 2002: Chef de Section des Frontières à la S/D des Enquêtes douanières

- 2001: Chef de Brigade des Douanes de l'Aéroport

- 1997-2000: Chef de Brigade du bureau des Régimes Economiques des Douanes et de la diaspora malienne.

- De 1968 à 1997: il a occupé

différents postes au sein de la douane malienne de fonctionnaire et superviseur à Adjoint-chef et Chef.

● **PRINCIPALES QUALIFICATIONS**

- Contrôle Douanier
- Recherche et poursuite des infractions douanières
- Contrôle des opérations de dédouanement notamment en matière d'exonérations douanières

- Le contrôle des voyageurs et des moyens de transport
- Le contrôle des opérations de change

- Suivre les affaires contentieuses

● **AUTRES EXPERIENCES**

Honorable Issaka SIDIBE, est un grand sportif et il a été Président de la ligue d'athlétisme du district de Bamako, successivement 1er Vice-président, Président du Comité Olympique et Sportif du Mali, Trésorier de la Fédération Malienne de football, Président-fondateur du centre «Cheick Kouyaté» athlétisme et Président de l'AS Réal de Bamako

● **RESPONSABILITES SYNDICALES:**

- Secrétaire Général Adjoint du Syndicat National des Douanes (1983 à 1986)

- Secrétaire à l'éducation du Syndicat National des Administrations d'Etat (SYNTADE) (1983 à 1986)

● **TITRE HONORIFIQUE:**

- Commandeur de l'Ordre National du Mali (janvier 2015)

- **LANGUE:** Français, Anglais, Bambara et Wolof. ♦



est depuis des années l'une des priorités des autorités maliennes. Les programmes mis en œuvre à cet effet sont la grande muraille verte et le projet de gestion des ressources naturelles. Le gouvernement malien a initié également une campagne nationale de sensibilisation aux conséquences de la désertification et du changement climatique. C'est dans ce cadre que des actions de reboisement ont été lancées par l'Etat malien avec l'accompagnement des ONG et de certains pays partenaires. Cette vaste campagne qui s'inscrit dans la lutte contre la désertification et les effets nocifs du changement climatique s'adresse à toutes les couches sociales de la nation malienne. Mais c'est au sein des établissements scolaires que les autorités maliennes ont accentué la campagne de sensibilisation. Ainsi chaque année des milliers d'arbres sont plantés à travers le pays.

Ajoutons à cela la participation du Mali aux réunions internationales sur le changement climatique: COP 21 en France et COP 22 au Maroc.

Force diabolique

UPCI: La guerre contre le terrorisme et l'extrémisme se poursuit toujours dans la région. Quelle est votre évaluation du niveau actuel des menaces à la stabilité et au développement découlant de ces phénomènes ?

Président: Comme je le disais plus haut, le terrorisme qui se mêle à l'extrémisme est une réalité planétaire. Cependant pour les pays pauvres comme ceux du sahel, la situation prend un relief particulier compte tenu de la faiblesse des moyens de lutte et de donc de résistance. Nous sommes dans l'obligation d'engager les maigres ressources de nos budgets pour défendre notre intégrité territoriale.

Je constate que le terrorisme est en train d'anéantir à petit feu les efforts de développement de nos différents Etats. Quel pays peut aspirer, aujourd'hui, à une quelconque stabilité, à une croissance économique lorsque les forces du mal rodent autour de nous et de nos projets, prêtes à frapper à tout moment ? Notre démocratie est menacée et les investisseurs sont méfiants. Même la survie de nos

Etats est en jeu, la peur et la mort sont devenues le quotidien de nos paisibles populations. Il me paraît donc plus que nécessaire qu'au sein de notre organisation, nous redoublons d'efforts, surtout en termes de coopération, pour vaincre ce phénomène. Aussi nous sollicitons encore l'appui sans conditions de la communauté internationale afin de doter nos forces armées et de sécurité de capacités tactiques et opérationnelles. Notre priorité aujourd'hui est de stopper cette guerre asymétrique dont les dimensions sont loin de se limiter dans le périmètre du seul sahel.

- Nécessité d'un Plan Marchal pour Combattre la pauvreté dans les pays musulmans;
- La Démocratie est la pierre angulaire du Développement;
- La Campagne pour lutter contre la désertification;
- Terrorisme et l'Extrémisme, réalités mondiales
- l'Acceptation de l'autre, ossature du dialogue

Acceptation de l'autre

PUIC: Le dialogue entre les cultures et les religions est l'une des préoccupations de l'UPCI. Selon vous, quels sont les fondements et les conditions d'un tel dialogue pour le rendre expressif et fructueux ?

Président: Ce dialogue entre cultures et religions est une pratique permanente dans les relations internationales. D'où d'ailleurs la plus grande importance que nous accordons à ce rendez-vous entre parlementaires appartenant aux nations membres de l'OCI. Nous croyons que le premier dialogue qui entrainera tous les autres, c'est le brassage des populations, organiser des rencontres, se côtoyer pour mieux se découvrir et se connaître. Nous devons mettre fin à des stéréotypes et incompréhensions qui pourrissent les religions entre les races,

les croyances de par le monde. L'acceptation de l'autre avec ses différences et ses bases culturelles doivent être l'ossature d'un véritable dialogue entre les cultures et les religions. Et c'est tout le sens de l'UPCI qui, à travers la réunion des parlementaires, va à la rencontre d'autres nations de cultures différentes mais ayant en partage l'Islam.

Nous sommes donc comblés au Mali du choix porté sur notre pays pour accueillir la prochaine conférence de l'union parlementaire de l'OCI. Venez chez nous, la population malienne vous accueille dans la plus grande hospitalité digne de notre religion vénérée qu'est l'islam. ❖



Lors des réunions de Bamako:

Les délégations de l'UPCI discutent des questions importantes

Bamako, capitale de la République du Mali abrite les réunions importantes des organes de l'UPCI du lundi 23 au samedi 28 janvier 2017. Les points inclus dans les agendas desdites réunions reflètent cette importance, et soulignent les impacts escomptés sur l'action parlementaire islamique commune.

La réunion du Comité Exécutif:

Le Comité Exécutif de l'UPCI tient sa 37^e réunion le lundi, 23 janvier 2017. Elle examine les points de son Ordre du jour comportant 9 points dont les plus importants sont:

● Mise à jour des Projets d'Ordre du jour de la 5^e réunion des comités suivants:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

● la Mise à jour des Projets d'Ordre du jour de:

- La 7^{ème} Session du Comité Permanent de la Palestine;
- La 6^{ème} Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
- La Réunion de Consultation des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.

Comité de la Palestine:

Le Comité de la Palestine tient sa 7^e réunion le lundi, 23 Janvier 2017 lors de laquelle seront discutés les points inclus dans son Ordre du jour comportant 8 points à savoir:

● Examen des derniers développements sur la scène palestinienne.

● Les agressions sionistes contre la Mosquée Al-Aqsa et les efforts déployés pour sa protection.

● Reconnaissance de l'État Palestinien.

● Reconsidérer les programmes scolaires à tous ses niveaux sur la nature du conflit et les responsabilités envers la cause palestinienne.

● Spécifier des cours académiques sur la cause de la Palestine dans les universités des États membres.

● Demander la création de musées et d'expositions dans les États membres pour donner des informations sur la mosquée Al-Aqsa et la Palestine ainsi que documenter les crimes des sionistes à l'instar de leurs musées et, soi-disant Musées de l'Holocauste, qui sont répandues en Europe, et qui expriment les points de vue des sionistes.

Réunions des comités spécialisés permanents:

Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures:

Ce comité tient sa réunion le mardi, 24 Janvier 2017 et examine son agenda composé de 22 points comportant entre autres:

● Al-Qods Al Charif, la cause palestinienne et les territoires occupés en Syrie et au Liban.

● Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations

● Droits inaliénables, égaux et équitables de toutes les nations au libre accès aux technologies modernes et à leur utilisation à des fins pacifiques.

● Problème de la migration et des réfugiés provenant des États islamiques.



Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille

Ce comité tient sa réunion le mardi, 24 Janvier 2017 et examine son agenda composé de 13 points comportant entre autres:

- Les violations des droits de l'Homme dans Jammu et Cachemire indiens occupés
- Coordination entre les Etats des Parlements membres de l'UPCI dans les fora internationaux et régionaux sur les questions relatives aux droits de l'homme.
- Renforcement du rôle de la Femme dans tous les domaines du développement dans les Etats Membres de l'UPCI, y compris leur participation aux postes de prise de décision.
- Lutte contre l'exploitation des femmes dans la publicité commerciale.
- Participation des femmes aux délégations participant aux conférences de l'UPCI.
- Renforcement du statut des jeunes dans le monde islamique.
- Prise en charge et protection des enfants dans le monde musulman.
- Rôle des Parlements Islamiques dans la promotion des soins de Santé primaire au sein des Etats Membres de l'UPCI.
- Etude présentée par l'Assemblée Nationale soudanaise sur abriter le Centre islamique de la Santé au Soudan.
- Problèmes de garde des enfants auxquels sont confrontées les familles musulmanes migrantes en Europe.
- Soutenir la paix sociale dans les zones libérées du contrôle des groupes terroristes.

Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions

Ce comité tient sa réunion le mardi, 24 Janvier 2017 et examine son agenda composé de 10 points comportant entre autres:

- Encouragement de l'enseignement de la langue arabe aux élèves des Etats islamiques non-arabophones.
- Protection de la Mosquée d'Al Aqsa contre les menaces sionistes israéliennes.
- Protection des sanctuaires dans les Etats Musulmans.
- Suivi de la protection des institutions du patrimoine culturel islamique, religieux et de dotation dans les pays non-musulmans.
- Coopération entre les parlements des pays membres dans le domaine des affaires législatives, juridiques et parlementaires.

- Dialogue entre les civilisations en mettant l'accent sur la réaction aux campagnes occidentales contre les valeurs islamiques.

- Promotion de l'initiative de l'Alliance des civilisations.
- Soutien aux efforts visant à établir un dialogue durable entre les Parlements islamiques et occidentaux de manière à éliminer toutes les formes d'intolérance, de stéréotypes négatifs, de stigmatisation, de discrimination, d'incitation à la violence et de violence contre les personnes en raison de leur religion ou de leur conviction.

Comité Spécialisé Permanent des Affaires Economiques et de l'Environnement:

Ce comité tient sa réunion le mercredi, 25 Janvier 2017 et examine son agenda composé de 15 points comportant entre autres:

- Renforcer les échanges commerciaux et diminuer les barrières douanières entre les Etats membres de l'OCI.
- Faire face aux sanctions économiques unilatérales et multilatérales affectant les peuples des Etats ciblés.
- Renforcer et soutenir les activités des institutions actives dans le domaine du développement du monde musulman.
- Traiter les dettes externes des Etats musulmans.
- Questions environnementales et les exigences du développement durable.
- Lutter contre la désertification, spécialement dans les Etats du Sahel africain.
- Coopération dans le domaine de la préservation des ressources hydriques dans les Etats Membres.
- Lutte contre l'ensablement et les tempêtes de sable.
- Renforcement de la Coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.
- Coopération scientifique et technologique entre les Parlements Membres de l'UPCI.
- Coopération parlementaire internationale pour faire face aux catastrophes naturelles, dans le contexte d'apport de secours.

CONFERENCE DES FEMMES PARLEMENTAIRES MUSULMANES

La Conférence tient sa 6e Session le mercredi, 25 Janvier 2017 et examine son agenda composé de 09 points comportant entre autres:



● Aptitude des femmes à résoudre les problèmes et les conflits locaux et régionaux.

● Protection des femmes et des enfants musulmans dans les zones sous occupation et de conflit, en particulier en Palestine et dans les autres pays en proie à des conflits.

● Prévention de la violence contre les femmes et les enfants et, de l'exploitation des femmes dans la publicité commerciale médiocres.

Réunion de Consultation des Secrétaires Généraux:

Les Secrétaires Généraux tiennent leur réunion de consultation, mercredi le 25 Janvier 2017 et examinent l'ordre du jour de la réunion comportant 06 points notamment:

● Débat sur le projet d'objectifs et Règles de Procédure de l'Association des Secrétaires Généraux, élaboré préalablement par le Secrétariat Général de l'UPCI en coordination avec le Conseil des Représentants irakien, Président de la réunion, et envoyé aux Parlements membres pour ajout éventuel de toutes nouvelles propositions.

19ème Session du Comité Général de L'UPCI

Le Comité Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) tient sa 19e Session le Jeudi, 26 Janvier 2017 et examine son agenda composé de 09 points à savoir:

● Adoption des documents financiers suivants de l'UPCI:

- Rapport du Comité de Contrôle Financier (C.C.F.) sur les comptes de clôture de l'exercice financier 2016.

- Budget Estimatif pour l'exercice financier 2017.

● Formation d'un comité de rédaction ouvert présidé par le Rapporteur de la Conférence et la participation des Rapporteurs des quatre Comités Spécialisés Permanents en vue d'élaborer le Communiqué Final de la Conférence.

● Mise à jour du Projet d'Ordre du Jour de la 12ème Session de la Conférence de l'UPCI.

Réunion de Consultation des groupes géographiques

Les trois groupes géographiques (Africain, Arabe et Asiatique) tiendront leurs réunions le jeudi 26 Janvier 2017:

Groupe Africain

● Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe africain pour le Comité Exécutif pour l'année 2017.

● Consultation pour abriter la 38ème Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.

● Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe africain pour chacun des quatre Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2017

● Consultation pour la nomination de deux membres de chaque Parlement membre au Comité Général pour l'année 2017.

Groupe Asiatique

● Consultation pour la nomination de quatre membres du Groupe Asiatique pour le Comité Exécutif pour l'année 2017.

● Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe asiatique pour chacun des quatre Comités Spécialisés Permanents du Groupe Asiatique pour l'année 2017

● Consultation pour la nomination de deux membres de chaque parlement membre au Comité Général pour l'année 2017.

GROUPE ARABE

● Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe arabe pour le Comité Exécutif pour l'année 2017.

● Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe arabe pour chacun des trois Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2017

● Consultation pour la nomination de deux membres de chaque parlement membre au Comité Général pour l'année 2017



12ème SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UPCI

La Conférence de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) tient sa 12e Session le Vendredi 27 et samedi, 28 Janvier 2017. Lors des travaux de la conférence, les participants examineront les objets inclus dans l'ordre du Jour de la conférence composé de 17 points notamment:

● Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI.

● Allocutions des Chefs de Délégations.

● Adoption du Rapport de la 19e Session du Comité Général de l'UPCI.

● Examen des Rapports et Projets de Résolutions présentés par les Rapporteurs des Comités.

● Examen et adoption des Rapports et Résolutions soumis par:

- Le 7ème Comité Permanent de la Palestine.

- La 6ème Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

- Réunion de Consultation des Secrétaires Généraux.

● Nomination des membres du Comité Général de l'UPCI pour 2017.

● Nomination des membres du Comité Exécutif pour l'année 2017.

● Nomination des membres des Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2017

● Date et lieu de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Indonésie du groupe asiatique)

● Date et lieu de la 14ème Session de la Conférence de l'UPCI. (du groupe arabe)

● Date et lieu de la 15ème Session de la Conférence de l'UPCI. (du groupe africain)

● Date et lieu de la 38ème Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.

● Adoption du Rapport Final de la 12ème Session de la Conférence de l'UPCI.

● Adoption de la Déclaration de Bamako et du Communiqué Final de la 12ème Session de la Conférence de l'UPCI. ♦

Faits saillants de La Chambre des Représentants EGYPTIENNE

La Chambre des Représentants (selon la Constitution égyptienne de 2014), précédemment appelée Assemblée du Peuple (selon la Constitution de 1971), est le pouvoir législatif de la République Arabe d'Egypte. Elle est dotée de plusieurs responsabilités décrites au Chapitre V de la Constitution. Conformément à l'Article 101, la Chambre des Représentants assume le pouvoir législatif, approuve la politique générale de l'Etat ainsi que le plan général du développement socio-économique, de même que le budget général de l'Etat. La Chambre supervise également les activités du pouvoir exécutif.

Conformément à l'Article 86 et ceux y afférents, la Chambre est chargée de:

- Législation;
- Adoption des traités et accords;
- Adoption du budget;
- Supervision du fonctionnement de la branche exécutive,
- Discussion sur le communiqué du Président de la République;
- Amendement de la Constitution;
- Adoption de la déclaration de guerre et des situations urgentes.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE:

La Constitution égyptienne prévoit que le nombre des membres élus de la Chambre des Représentants défini par la loi, ne doit pas être inférieur à 450 députés.

L'Article I de la loi N° 92 de l'année 2015 prévoit que la Chambre des Représentants se compose de 568 membres qui seront élus par scrutin direct secret. Le Président de la République peut

désigner au maximum 5% des membres. La loi N° 202 de l'année 2015 définit 205 circonscriptions, et les membres de la Chambre seront élus selon la majorité absolue des suffrages directs et valides.

LES COMITES:

La Chambre a 25 comités, notamment:

- Comité de la Planification et du Budget;
- Comité des Affaires Economiques;
- Comité des Relations Extérieures;
- Comité des Affaires arabes;
- Comité de la Défense et de la Sécurité;
- Comité des Propositions et des Plaintes;
- Comité de la Force Ouvrière;
- Comité de l'Education et des Recherches scientifiques;
- Comité des Affaires religieuses et des dotations;
- Comité du Transport et des Communications;
- Comité du Logement, de la Construction et des Aménagements publics;
- Comité des Droits de l'Homme;
- Comité des Affaires Africaines;
- Comité de l'Industrie;
- Comité des moyens, petits et micros Projets;
- Comité de l'Energie et de l'Environnement;
- Comité de l'Agriculture, de l'Irrigation, de la Sécurité alimentaire et des ressources animales;
- Comité de la Sécurité Sociale, de la Famille et des Handicapés;
- Comité de la Culture, de l'Information et des Antiquités;
- Comité du Tourisme et de l'Aviation civile;

- Comité des Affaires de la Santé;
- Comité des Télécommunications et de la Technologie de l'Information;
- Comité de l'Administration locale;
- Comité de la Jeunesse et des Sports.

LEADERSHIP

La Chambre des Représentants élit son Président et deux Vice-présidents parmi ses membres à la première séance de sa session annuelle ordinaire. Au cas où l'un de ces trois postes devient vacant, la Chambre élit un membre pour le remplacer. Les règlements de la Chambre déterminent les règles et procédures de l'élection pour ces trois postes. Au cas où l'un des trois enfreint les obligations de son poste, il pourrait être renvoyé suite à la demande d'un tiers des membres de la Chambre et sur l'approbation de deux-tiers.

● L'actuel Président du Parlement: S.E.M. ALi Abdel-Aal Sayed Ahmed (Indépendants).

● Le Vice-président: M. Mohammad Ali Sharif (Indépendants).

● Le Vice-président: M. Sullieman Wahdan (Parti Néo Wafd)

GROUPES ET PARTIS POLITIQUES

- Egyptiens libres (Al Masreyeen Al-Ahrrar), 65
- Avenir de la nation (Mostakbal Watan), 53
- Néo Wafd (Al Wafd El Gadeed), 36
- Homat Al Watan (Gardiens de la patrie), 18
- Républicain du peuple (El Shaab el Gomhory), 13
- Parti de la Conférence, 12

- El-Nour, 11
- Conservateur , 6
- El Salam El Gomhory (démocratie), 5
- Egypte moderne (Masr Al Haditha) , 4
- Social-démocrate égyptien, 4
- Mouvement national égyptien (El haraka el Wataneya), 4
- Liberté (Al-Horreya), 3
- Misr Balady (L'Egypte, mon pays) , 3
- Misruna de la réforme et du développement, 3
- Union nationale progressiste (El Tagamo El Takadomy), 2
- Révolution, 1
- Nassériste arabe démocratique, 1
- El Sarh Al Masry Al-Hor, 1
- Indépendants , 351

SEANCES

Les séances de la Chambre des Représentants sont publiques. Elles pourront être à huis clos sur la demande du Président de la République, du Premier Ministre, du Président du Parlement ou bien sur la demande faite par 20 députés, la Chambre décidera si une question doit être traitée et discutée publiquement ou à huis clos.

La Chambre des Représentants peut convoquer une session extraordinaire pour examiner une affaire urgente sur la demande formulée par le Président de la République, ou suite à la demande signée au moins par 20 membres de la Chambre.

La Chambre élabore ses propres règlements pour organiser ses activités et pour la manière d'exercer ses pouvoirs.

Dans des circonstances exceptionnelles, la Chambre pourrait tenir ses réunions dans un lieu autre que son siège sur la demande du Président de la République ou un tiers de ses membres. Dans le cas contraire, la réunion et les résolutions adoptées seront non avenues.

La séance ne pourra être valide ou ses résolutions légales que si la majorité des membres soit présente. Et au cas où une majorité spéciale n'est pas requise, les résolutions devront être adoptées à la majorité absolue des membres présents.

Le Premier Ministre, ses Assistants ainsi que les Ministres et leurs adjoints peuvent assister aux séances de la Chambre ou aux réunions de l'un de ses Comités. Leur présence mandataire s'effectue selon la demande formulée par la Chambre. Ils pourront également solliciter l'assistance d'un haut fonctionnaire du gouvernement. La Chambre doit les auditionner au cas où ils souhaitent intervenir. Ils pourront répondre aux questions en discussion sans pour autant avoir droit au vote.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE:

Le Président de la République ne peut dissoudre la Chambre des Représentants sauf s'il est nécessaire et ce, conformément à la décision qui explique la (les) raison (s) de telle décision et ce, à la suite d'un référendum public. La Chambre ne peut pas être dissoute pour les raisons selon lesquelles l'ancienne Chambre a été dissoute. Le Président de la République doit publier une décision pour suspendre les sessions de la Chambre et organiser un référendum pour sa dissolution dans une période inférieure à 20 jours. Au cas où le sondage du référendum montre l'approbation majoritaire, le Président de la République se doit de publier la décision sur la dissolution de la Chambre. Il doit également convoquer les nouvelles élections dans 30 jours à partir de la date de la publication de la décision. La nouvelle Chambre se tiendra dans dix jours après l'annonce des résultats finaux de l'élection. ♦



Président de la Chambre des Représentants de l'Egypte Dr. Ali Abdel-Aal Sayed Ahmed



Qualifications académiques:

Docteur en droit, Université de Paris

Licence en droit

Expériences professionnelles:

- Élu Président de la Chambre des Représentants, le 10 Janvier 2016.
- Professeur de droit à l'Université Ain Shams.
- Membre du comité de la rédaction des lois électorales actuelles.
- Membre du comité des dix-membres chargé d'élaborer le projet de la nouvelle Constitution d'Egypte.
- Attaché culturel égyptien à Paris en 1987.
- Procureur général adjoint en 1973.

ACTIVITES:

- 12e Assise de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) au Maroc, 28 -29 mai 2016;
- Parlement Panafricain (PAP) à Johannesburg, Afrique du Sud, 3 -13 mai 2016;
- 23e Conférence de l'Union interparlementaire arabe tenue au siège de la Ligue arabe, au Caire, 10 -11 Avril 2016;
- 134e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) tenue à Lusaka, Zambie, 19-23 Mars 2016;
- Première Conférence des Parlements arabophones tenue au siège de la Ligue Arabe, au Caire 24-25 Février 2016.
- 10ème session de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (PAM) à Tirana, Albanie, 18-19 Février 2016.
- Visite à l'Union Interparlementaire (UIP), Genève, 14 -17 Février 2016.
- Conférence de la Jeunesse méditerranéenne en France.
- Conférence sur l'élaboration du projet de la Constitution éthiopienne à Addis-Abeba.

Langues: arabe, anglais, français. ♦



Lors de la 36e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI: Elaboration des Projets d'ordre du jour de la 12e Conférence de l'UPCI et les réunions connexes au Mali

En réponse à l'invitation généreuse de S.E.M. Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, le Comité Exécutif a tenu sa 36e Réunion à Ankara, République de Turquie, les 17-18 Octobre 2016, sous la présidence de S.E.M. Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et S.E. Dr. Orhan Atalay, Représentant de la Grande Assemblée Nationale de Turquie auprès de l'UPCI.

Les délégations représentant les 15 Parlements membres du Comité Exécutif ont participé à la réunion à savoir: l'Afghanistan, l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Tchad, l'Iran, l'Irak, le Liban, le Mali, la Mozambique, le Niger, le Nigeria, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, le Soudan et la Turquie.

Six Présidents de parlement ont participé à la réunion dirigeant leurs délégations respectives: S.E.M. Abdul Raouf Ibrahim (Afghanistan), S.E. Dr. Abdullah Al Sheikh (Arabie Saoudite), S.E.M. Issaka Sidibé (Mali), S.E.M. Sardar Ayaz Sadig (Pakistan), S.E. Prof. Ibrahim Ahmed Omer (Soudan) et S.E.M. Ismail Kahraman (Turquie).

Les séances de travail ont eu lieu au siège de la Grande Assemblée Nationale de Turquie qui avait été en partie endommagé par les avions militaires lors de la tentative de coup d'état avortée en Juillet 2016. Les travaux de la réunion se sont poursuivis comme suit:

Les membres du Bureau ont été élus comme suit:

- S.E. Dr. Orhan ATALAY, Représentant de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, Président;
- S.E.M. Nureldaim Ahmed Tayeb, Vice-président, du groupe Arabe;

- S.E.M. Yassine Ben Mohammed, Vice-président, du groupe africain.

DISCOURS DE LA PRESIDENCE DE LA REUNION:

S.E. Dr. Orhan Atalay, Président de la réunion, a souhaité la bienvenue à Leurs Excellences les membres du Comité Exécutif. Il a remercié tous les Parlements et Etats frères qui se sont mis du côté de la République de Turquie pour condamner et dénoncer la tentative de coup d'Etat avortée qui a pris pour cible la démocratie, la légitimité et la volonté nationale. La tentative de coup d'état a été avortée grâce à la volonté du peuple. Il a ajouté que le 15 Juillet 2016, la tentative violente contre laquelle le peuple turc s'est levé en masse, a donné 250 martyrs et plus de mille blessés. Et d'ajouter que l'organisation terroriste Fethallah (FETO) agit clandestinement, non seulement en Turquie, mais aussi dans plusieurs pays. Il a souhaité que tous les Etats combattent FETO et apportent leur soutien à la Turquie en vue d'éliminer cette organisation.

- L'ordre du Jour a été adopté.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UPCI:

Son Excellence a exprimé ses remerciements et appréciation à S.E.M. Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, pour la tenue de la 36e Réunion du Comité Exécutif par son auguste Parlement. Il a précisé que la réunion requiert une importance particulière de par le niveau de participation de Leurs Excellences les Présidents des Parlements membres du Comité Exécutif. Il a fait état des contacts qu'il a effectués avec le Président actuel de la Conférence de l'UPCI ainsi que le Président du Parlement de l'Etat hôte, suite à des circonstances considérables empêchant

la Chambre des Représentants tunisienne d'abriter la réunion.

Le Rapport de Son Excellence comportait également:

- Participation, en tant qu'observateur aux fora régionaux et internationaux.
 - Messages importants envoyés à Leurs Excellences les Présidents des Parlements membres.
 - Communiqués publiés par l'UPCI ainsi que le rapport sur les activités du média.
 - Gestion du suivi des résolutions adoptées par les Conférences de l'UPCI et les Comités Permanents.
- Le Rapport a été adopté.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS EN GENERAL:

- Cela a été approuvé.

COMITES SPECIALISES PERMANENTS

Elaboration des Projets d'Ordre du Jour de la 5e Réunion des Comités suivants:

Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.

- L'ordre du jour a été adopté après l'ajout des points:
 - les éventuels impacts néfastes de la promulgation de «JASTA ACT»
 - Situation en Afghanistan

Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement:

- les points proposés ont été adoptés sans amendement.

Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.

- L'ordre du jour a été adopté après l'ajout d'un point:

- Soutenir la paix sociale dans les zones libérées du contrôle des groupes terroristes.

Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

- Les points proposés ont été adoptés sans amendement.

ORGANES SUBSIDIAIRES:

La 7ème Session du Comité Permanent de la Palestine;

- Les points proposés ont été adoptés sans amendement.

La 6ème Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

- Les points proposés ont été adoptés sans amendement.

ELABORATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 19E SESSION DU COMITE GENERAL DE L'UPCI:

- Les points proposés ont été adoptés sans amendement.

FIXER LA DATE DE LA 12E CONFERENCE DE L'UPCI:

- Approbation de la date proposée par l'Assemblée Nationale du Mali à savoir les 23-28 Janvier 2017.

ELABORATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 12E SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UPCI:

- Le projet d'Ordre du Jour a été adopté sans amendement.

SLOGAN DE LA 12E CONFERENCE DE L'UPCI ET LES REUNIONS CONNEXES:

- A être déterminé ultérieurement.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA 36E REUNION DU COMITE EXECUTIF.

- Le Rapport a été adopté.





Thèmes majeurs reflétés dans les discours et interventions prononcés par Leurs Excellences les Présidents et Chefs de Délégations

- Condamner et dénoncer la tentative de coup d'état avortée, et féliciter le peuple turc, son gouvernement et son Président pour réussir à défaire la conspiration ainsi que soutenir la République de Turquie pour éliminer l'Organisation Terroriste Fethullah (OTF).
- Demander l'adoption d'une stratégie pour combattre le terrorisme, sous toutes ses formes, et le contrecarrer en dénonçant ses agressions contre les pays musulmans et promulguer des lois dissuasives.
- Souligner les impacts néfastes des opérations terroristes sur la stabilité politique et les pertes humaines et matérielles concomitantes, ainsi que la destruction de l'infrastructure.
- Appeler à l'unité islamique en vue d'apporter soutien au peuple et à la cause palestiniens et, protéger les sanctuaires islamiques à Al Qods Al-Sharif.
- Dynamiser l'action islamique commune en renforçant le dialogue et les mécanismes de négociation, en trouvant des solutions politiques et invitant les personnalités parlementaires à chercher des solutions aux problèmes à l'aide du dialogue national et sociétal.
- Apporter soutien aux Etats qui accueillent des réfugiés en raison des situations particulières dans les régions ravagées par les conflits.
- Demander aux banques islamiques d'offrir des opportunités matérielles en vue de soutenir l'éducation, la lutte contre la pauvreté, et diminuer le taux de chômage, ainsi que soutenir et épauler les Etats moins développés.
- Appeler à mettre un terme à l'occupation arménienne des territoires azéris; mettre un terme à l'occupation

israéliennes des parties des territoires libanais et du Golan syrien, stopper les agressions et violations des droits humains du peuple de Jammu et Cachemire, et maintenir la solidarité avec l'Etat chypriote Turc.

- Rejeter Justice Against Sponsors of Terrorism Act (JASTA) (Justice contre les commanditaires des Actes terroristes), en raison de son impact néfaste sur la paix, la sécurité et l'ordre internationaux.
- Soutenir les communautés musulmanes dans les Etats occidentaux.
- Appeler à contrecarrer les menaces environnementales comme la désertification et l'érosion de sols et, sauver l'agriculture et les animaux.
- Exhorter les Etats des Parlements membres de l'UPCI d'adhérer aux accords qui ont été approuvés par l'OCI.
- Mettre l'accent sur la nécessité de la mise en œuvre des résolutions adoptées par les réunions et conférences de l'UPCI.
- Inviter à une participation efficace dans la prochaine conférence de l'UPCI prévue à Bamako, République du Mali, comme l'expression de la coopération et la solidarité entre les Parlements membres de l'UPCI.

PROJET DE DECLARATION D'ANKARA

- La déclaration a été adoptée après ajouts et éliminations de certains paragraphes.

LECTURE DE LA DECLARATION D'ANKARA, DEVANT LES MEDIAS.

- La Déclaration d'Ankara a été lue devant les médias. Les Participants ont dépêché une motion de remerciements et d'appréciation à S.E.M. Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République sœur de Turquie. La réunion a été clôturée avec la récitation des versets du saint Coran.❖

DECLARATION D'ANKARA

Les Présidents des Parlements et chefs de délégations ont publié la Déclaration d'Ankara qui met en exergue la réaffirmation des objectifs que l'UPCI cherche à réaliser.

Les participants ont souligné la pérennité de la démocratie en République de Turquie après le coup d'état avorté qui a eu lieu en Juillet 2016. Ils ont de même mis l'accent sur le fait que combattre le terrorisme incombe à tous les Etats membres et à la Communauté internationale, et ont insisté sur la nécessité d'adopter une stratégie islamique universelle pour combattre le terrorisme et l'extrémisme. Ils ont déclaré leur engagement à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la bonne gouvernance, l'état de droit, la démocratie et la responsabilité de tous les Etats membres.

Ci-après les thèmes principaux de la déclaration:

- Condamner fermement la tentative violente de coup d'état contre la constitution, le Président, le Parlement et le gouvernement de la Turquie et son peuple, perpétrée le 15 Juillet 2016, par une faction armée et ses collaborateurs civils appartenant à l'organisation terroriste Fetullah (FETO).
- Condamner le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations quels que soient les motifs et où et par qui il a été commis, et appeler à la détermination ferme contre toutes les organisations terroristes.
- Dénoncer toute tentative d'affiliation du terrorisme à une religion ou groupe ethnique et refuser d'apporter tout soutien direct ou indirect aux groupes qui font appel à la violence, à l'extrémisme et au terrorisme.
- Exprimer sa solidarité pleine et entière avec le peuple palestinien dans sa lutte pour se libérer de l'occupation israélienne, d'atteindre l'unité nationale et vivre dans la dignité dans son pays indépendant et souverain avec Al Qods Al-Sharif comme Capitale.
- Exprimer son engagement et sa fidélité au principe de la souveraineté et de l'immunité des Etats, conformément aux Chartes de l'Organisation de la Coopération Islamique et des Nations Unies, étant des principes fermement établis selon les lois des relations internationales, Exprimer sa dénonciation quant à la loi qui a été récemment promulguée par le Congrès des Etats Unis, connue sous le nom de: Justice Against Sponsors of Terrorism Act (JASTA) (Justice contre les commanditaires d'acte terroristes), en raison de son impact néfaste sur la paix, la sécurité, l'ordre et le développement économique, ainsi que les principes et traditions bien fondés régissant sur les relations entre les Etats.
- Inviter tous les partenaires internationaux de mettre un terme à la double mesure et à des approches qui pourraient entraver la coopération internationale contre le terrorisme; et de prendre des mesures pertinentes et efficaces en vue de consolider la coopération et la solidarité internationales à cet égard.
- Refuser le sectarisme sous toutes ses formes et manifestations, et encourager les efforts nationaux effectués en vue de combattre les politiques et pratiques sectaires et discriminatoires ainsi que de renforcer la réconciliation entre les musulmans.
- Rappeler encore une fois que les nobles enseignements de l'Islam appellent à la modération et à la tolérance fondées sur la paix, la justice, le dialogue et renoncations à toutes sortes de violence.
- Souligner l'importance de la dissémination des principes nobles



de l'Islam dans nos sociétés et partout dans le monde.

- Réitérer son engagement à l'égard du statut social, politique et juridique ainsi que des droits et libertés fondamentaux dans tous les domaines concernant les communautés musulmanes et les minorités vivant dans les pays non membres de l'OCI, et Appeler les Parlements des Etats non membres de l'OCI à assurer la protection du statut, des droits et libertés des musulmans dans leurs pays.
- Réaffirmer que les minorités religieuses dans le monde islamique sont partie intégrante des sociétés et Etats, et souligner qu'ils doivent bénéficier de tous les droits et garanties.
- Réitérer son soutien aux efforts du Secrétaire Générale de l'ONU dans le cadre de la mission de «Bonne Volonté» qui s'appuie sur la Déclaration Commune des Dirigeants annoncée à Chypre. Réaffirmer son soutien au peuple de Jammu et Cachemire dans la réalisation de leur droit légitime à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux aspirations du peuple de Jammu et Cachemire; et Demander à l'Inde de mettre en œuvre les nombreuses résolutions des Nations Unies sur Jammu et Cachemire.
- Soutenir la recherche d'une solution au problème de Nagorny-Karabakh tout en respectant l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et Exiger fermement le retrait immédiat et inconditionnel des forces armées arméniennes de tous les territoires azéris occupés, y compris la région de Nagorny-Karabakh.
- Réitérer le soutien des Etats membres au Soudan dans ses efforts pour faire face à ses difficultés économiques et financières, et Rejeter par ailleurs les sanctions économiques unilatérales imposées au Soudan, affectant négativement le développement et la prospérité du peuple soudanais; et Appeler à la levée immédiate de ces sanctions injustifiées.
- Exhorter fermement les Etats des Parlements membres d'aider l'Afghanistan, dans sa lutte contre le fléau du terrorisme.
- Exprimer sa préoccupation quant à la crise humanitaire due à des conflits dans la Oumma islamique, Appeler les Etats membres d'accepter et d'accueillir les réfugiés provenant des pays islamiques.
- Réaffirmer la nécessité de soutenir les Etats des Parlements membres de l'UPCI et les Etats africains à savoir le Tchad, le Niger, le Nigeria et le Cameroun dans leur lutte contre le groupe Boko Haram, ayant des impacts sur la situation économique de cette région.❖

Faits saillants du CONSEIL NATIONAL du

ROYAUME DE BAHREÏN

Le Conseil National du Royaume de Bahreïn est l'autorité législative du Royaume de Bahreïn. Ce Conseil est composé du Conseil des Représentants, élu par le peuple, et le Conseil de la Choura dont les membres sont désignés par Décret royal selon les procédures et contrôles stipulés dans le décret.

Conseil de la Choura:

Le Conseil de la Choura est composé de quarante membres qui sont désignés et révoqués par Décret royal. Le mandat pour le Conseil de la Choura est de quatre ans commençant à partir de la date de sa première réunion. Un membre dont le mandat est expiré peut être redésigné sans porter préjudice aux règles stipulées dans la Loi sur l'exercice des droits politiques, la personne désignée au Conseil de la Choura doit remplir les conditions suivantes:

- A. Citoyenneté de Bahreïn et jouir de tous les droits politiques et civiques.
- B. Son nom soit inclus dans la liste électorale.
- C. Agé de 35 ans au moins.
- D. Avoir de l'expérience ou ayant rendu des services importants à sa patrie.

Le Bureau du Conseil:

Le bureau est composé du Président de Conseil, de deux Vice-présidents et les chefs des comités permanents qualitatifs.

Le bureau représente l'administration la plus haute du Conseil de la Choura chargée d'élaborer l'agenda des sessions du Conseil. Le Président déclare l'ordre du jour et informe les membres et le gouvernement de son contenu. Le bureau examine le budget annuel du conseil et ses comptes de fin d'année. Il fait le suivi des activités et rapports du Conseil et assiste à ses comités en vue de mettre en place des structures bien échafaudées pour administrer et coordonner leurs activités. Le bureau examine les rapports des délégués concernant leurs activités et visites parlementaires avant de les présenter au Conseil.

Le Secrétariat général:

Le Secrétariat Général gère les affaires techniques et administratives du Conseil. Il fait la coordination entre les départements en vue d'aider les membres à performer leurs fonctions législatives. Il prépare également toutes les réunions des comités du Conseil et les réunions du Bureau. Il fournit aux membres toutes les informations techniques et parlementaires.

Pouvoir et rôle des membres:

Les membres représentent le peuple dans la réalisation des intérêts du peuple à travers leurs rôles législatifs et financiers:

- Lieu de naissance: Manma
- Situation matrimoniale: Marié et a 3 fils.

Qualifications académiques:

- B.A. (Commerce) de l'Université d'Ein Shams.

Postes occupés:

- 1973: Membre du Conseil Constituant.
- 1973- 1975: Membre du Conseil national. Vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn.
- Juin 2000: Membre du Conseil Supérieur du Développement Économique, Membre du Conseil des Administrateurs de l'Université de Bahreïn.



**PRESIDENT DU
CONSEIL DE LA
CHOURA**

**Ali Bin Salih
Al-Salih**



● Rôle législatif:

- Droit de présenter une proposition de loi;
- Approuver ou rejeter le décret-loi;
- Discuter des projets de loi présentés par le Conseil des Représentants et y apporter des modifications en ajoutant, éliminant ou amendant ses articles et, ensuite le mettant sous vote pour son approbation ou rejet.
- Approuver, rejeter ou reporter l'examen des propositions de loi.
- Adopter les accords internationaux conclus par le Royaume de Bahreïn.

● Rôle financier:

- Discuter du budget général, les approuver, ou amender son approbation par consensus avec le gouvernement;
- Discuter et adopter les comptes finaux.

Les Comités:

Le Conseil de la Choura possède six comités spécialisés permanents:

- Comité des Affaires législatives et statutaire;
- Comité des Affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale;
- Comité des Affaires économiques et financières;
- Comité des Services;
- Comité des Services publics et de l'Environnement;
- Comité des Affaires de la Femme et de l'Enfant;

Les Comités ad-hoc:

Le conseil peut former un Comité ad-hoc qui met fin à sa fonction après avoir accompli sa mission pour laquelle il a été créé.

CONSEIL DES REPRESENTANTS:

Il compte 40 membres élus par le scrutin général et direct, en vertu des dispositions du Décret N° 14 (2002)

La durée de mandat du Conseil des Représentants est de quatre ans commençant de la date de sa première réunion. Un député peut être réélu après l'expiration de son mandat. Le Roi peut proroger la durée de la législature quand besoin est, à la suite d'un décret royal pour une durée qui ne dépasse pas deux ans.

CANDIDATURE POUR L'ADHESION AU CONSEIL:

Sans porter préjudice aux dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques, le candidat au Conseil doit être doté des conditions suivantes:

- La citoyenneté bahreïne jouissant de tous les droits civiques et politiques;

- 1993: Deuxième vice-président du Conseil de la Choura pour le Premier mandat
- 1995-2004: Ministre du Commerce et de l'Industrie.
- 1995 - 2004: Président du Conseil d'Administration de Bahreïn Stock Market
- 2005-2006: Ministre des Affaires municipales et de l'Agriculture
- 15 décembre 2006: Président du Conseil de la Choura à la deuxième législature.
- 14 décembre 2010: Président du Conseil de la Choura à la quatrième législature.
- Président de la 8ème Session de l'Association des Sénats, Choura et Conseils Equivalents du Monde Arabe et Afrique. ♦

- Son nom doit figurer dans le dossier électoral de sa circonscription;
- Son âge au jour de l'élection ne doit pas être inférieur à 30 ans;
- Il doit maîtriser la langue arabe en écriture et lecture;
- Son adhésion au Conseil de la Choura ne doit pas être suspendue par décision du Conseil en raison du manque de confiance ou de la négligence dans l'accomplissement sa fonction lors de son mandat.

BUREAU DU CONSEIL DES REPRESENTANTS

Il est formé du Président du Conseil, de deux Vice-présidents, les présidents des Comités qualitatifs prévu par l'Article (21) des Règles de Procédure de Conseil.

● Fonctions du Bureau:

1. Prépare l'ordre du jour de la session en donnant des priorités aux projets de loi du gouvernement conclus par les comités compétents et les sujets importants actuels. Le Président déclare l'ordre du jour et le notifie aux membres et au gouvernement dans un délai suffisant avant la tenue de la session.
2. Arbitrage des objections dont le Conseil est saisi au sujet des procès-verbaux des sessions.
3. Examine le projet de budget annuel et les comptes finaux annuels du Conseil, soumis par le Président, avant d'être soumis au Conseil pour approbation.
4. Fait le suivi des travaux et des rapports des comités et aide ces comités à fixer les règlements nécessaires à la gestion de leur travail et à la coordination de leurs activités.
5. Propose la nomination du Président et des membres pour représenter le Conseil interne pour la présentation d'une question au Conseil pour décision.
6. Examine les rapports présentés par les délégations sur leurs missions et leurs visites à l'étranger, avant de les présenter au Conseil.
7. Sur la demande du Président, il effectue la gestion administrative du Conseil entre les différentes séances du Conseil.
8. Etudie les cas présentés par le Président à l'encontre des membres qui ne s'acquittent pas de leurs fonctions ou des démarches qui ne sont pas compatibles avec la dignité des membres avant la présentation de la question au Conseil pour prendre les mesures appropriées.
9. Examine toute autre question que le Président juge nécessaire en discuter avec le Bureau.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL:

- Le Secrétariat Général comprend les Départements suivants:

A. Département de S.E. le président du Conseil; comprend la Direction du Président les conseillers, l'auditeur interne, Direction des Communications sécurité.

B. Département du Secrétaire Général: comprend:

1. Sous-secrétariat général pour les comités et les sessions, comprenant: la Direction des affaires des sessions et la Direction des affaires des comités et Direction des Recherches et de l'Information.
2. Sous-secrétariat général pour les ressources financières et services comprenant: La Direction des ressources humaines et financières ainsi que la Direction des services, et la Direction de la technologie de l'information et le Centre de formation parlementaire.
3. Direction du Groupe interparlementaire.
4. Direction générale d'enregistrement



5. Bureau du Secrétaire Général.

- Sous-Secrétariat général aux affaires des comités et des sessions:

Il est responsable de la préparation des sessions du conseil et de ses projets d'ordre du jour, de la préparation des procès-verbaux et des réunions des comités, de la rédaction des rapports, de la préparation du rapport annuel et d'autres questions relatives aux sessions, comités et services fournis aux membres.

- Sous-Secrétariat général aux ressources et aux services:

Il est responsable de la préparation et de la mise en œuvre du règlement du personnel du Conseil, de la proposition et de la mise en œuvre du budget général du Conseil et des questions financières et administratives connexes.

- Groupe interparlementaire:

C'est le groupe interparlementaire du royaume qui participe aux organes et conférences parlementaires régionaux et internationaux. Son assemblée générale se compose de tous les membres des deux Conseils. Il a un Comité exécutif présidé par le président du Conseil des Représentants et la composition de huit membres élus sur la base de quatre membres de chaque Conseil.

Les Comités du Conseil:

Il existe des Comités Spécialisés Permanents et des comités trimestriels. Au cours de la première semaine du début de chaque cycle législatif ordinaire, les comités Spécialisés suivants sont formés pour étudier les travaux relatifs aux pouvoirs du Conseil.

- Premièrement: Comités permanents:

- 1- Comité des affaires législatives et juridiques;
- 2- Comité des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale;
- 3- Comité des questions financières et économiques;
- 4- Comité des services;
- 5- Comité des services publics et de l'environnement.

- Deuxièmement: Comités trimestriels:

Des Comités pour Soutenir le peuple palestinien, Comité des Droits de l'Homme, Comité du Sport et des Jeunes, et Comité de la Femme et de l'Enfant.

- Troisièmement: Comités ad-hoc:

Ce sont des comités formés par le Conseil à titre intérimaire pour étudier un sujet spécifique et cesser d'exister une fois que le comité a atteint le but pour lequel il a été formé.

- Quatrièmement: Comités d'Enquête:

Ces comités sont créés par le Conseil pour enquêter sur toute question relevant de ses attributions. ♦



PRESIDENT DU CONSEIL DES REPRESENTANTS

**Ibrahim
Ahmed Bin
Rashid Al-Mulla**

- Lieu de naissance: Al Muharrq en 1962
- Licence en droit de l'Université Emirate en 1984, et M.A. en droit international de l'Université américaine à Washington en 1995.
- 1985- 1987: Jurište au Commandement Général de la Force de Défense de Bahreïn.
- 1995-1998: Procureur Général militaire.
- 1995-1997: Juge aux tribunaux militaires
- 1997-2001: Conseiller juridique en détachement au Ministère des affaires étrangères.
- 2001 - 2005: Procureur militaire en chef.

- 2005-2006: Directeur en charge de la Direction de la magistrature militaire.
- 2006- 2088: Chef des Affaires juridiques au ministère de la Défense et chef de la Haute Cour d'Appel Militaire.
- 2008-2010: Conseiller juridique au Ministère du Cabinet
- 2010: Représentant au Conseil des Représentants.
- 2014: Représentant au Conseil des Représentants.
- 2014 Elu Président du Conseil des Représentants. ♦

Faits saillants de L'Assemblée Nationale du Nigeria



L'Assemblée Nationale de la République Fédérale du Nigeria est une législature bicamérale. Elle consiste du Sénat et de la Chambre de Représentants.

Leadership

Le Sénat est présidé par le Président du Sénat, dont le premier était Nnamdi Azikiwe, qui a quitté ce poste pour devenir le premier Chef de l'Etat du pays. La chambre est présidée par le Président de la Chambre des Représentants. Lors des sessions communes de l'Assemblée, le Président du Sénat préside la séance et en son absence le Président de la Chambre assume ce poste.

Président du Sénat , Bukola Saraki, 09 Juin 2015– actuel
Président de la Chambre des Représentants, Yakubu Dogara ,
Juin 2015– présent



Président du Sénat
OLUBUKOLA
SARAKI

Fonctions

L'Assemblée a de larges fonctions de surveillance et

- Age: 53 ans
- Circonscription électorale: Kwara Central
- Parti: Congrès progressiste (APC)
- Bio: Gouverneur exclusive de l'Etat de KWARA 2003-2011

Education:

- Ecole Corona, île victoria, Lagos, 1972, certificat d'école primaire,
- Collège Royal, Lagos, 1978, waec
- Collège Cheltenham, Royaume-Uni, 1981, mbbs
- Collège, hôpital, médical, Londres, 1987

est habilitée à créer des comités formés de ses membres pour examiner les projets de loi et la conduite des fonctionnaires.

Le Sénat a le pouvoir unique de destitution des juges et d'autres hauts fonctionnaires de l'exécutif y compris l'auditeur général fédéral et les membres des commissions électorales et des revenus. Ce pouvoir dépend cependant de la demande préalable du Président. Le Sénat approuve également la nomination par le président des hauts diplomates, des membres du cabinet fédéral, des nominations judiciaires fédérales et des commissions fédérales indépendantes.

Avant que tout projet de loi ne devienne loi, il doit être approuvé par la Chambre des Représentants et le Sénat et, recevoir l'assentiment du président. Si le Président retarde ou refuse l'adoption du projet de loi, l'Assemblée peut adopter la loi par les deux tiers des deux chambres et annuler le veto et le consentement du Président ne sera pas requis.

Administration

- Bureau du greffier de l'Assemblée Nationale

Intérêts législatifs:

environnement-agriculture finance-banque et santé

Carrière professionnelle:

- Sénateur: 2011- 2015
- Gouverneur exclusive de l'Etat de KWARA, 2003-2011
- Président du Comité présidentiel, 2000-2001
- Assistant particulier du Président en Budget, 2000- 2001
- Directeur exclusif de la Banque Société Générale, 1990-2000
- Président du Forum des Gouverneurs du Nigeria
- Président PDG du Forum des Gouverneurs ❖

- Bureau du vice-greffier de l'Assemblée Nationale
- le Sénat
- La Chambre des Représentants
- Direction des Services Juridiques
- Direction des Services communs
- Direction des Finances et des Comptes
- Direction des achats, des biens et des travaux
- Direction des affaires corporatives

1- La Chambre des Représentants

La Chambre des Représentants est la 2e Chambre de la législature bicamérale du Nigéria à savoir l'Assemblée Nationale.

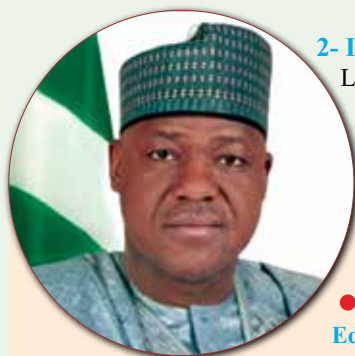
La Chambre des Représentants est dirigée par le Président et assistée par le Vice-président. La Chambre a 360 parlementaires représentant 360 circonscriptions fédérales du pays divisées selon le nombre de la population.

Principaux officiers de la Chambre des Représentants

- Hon. Dogara Yakubu, Président de la Chambre des Représentants.
- Hon. Yusuf Sulaimon Lasun, Vice-président de la Chambre des Représentants.
- Chef de la majorité
- Chef de la minorité
- Chef de surveillance
- surveillance minoritaire
- Adjoint-chef de la majorité
- Adjoint-chef de la Minorité
- Adjoint-chef de surveillance

Rôles Constitutionnels de la Chambre des Représentants

La constitution a investi à la Chambre des Représentants le pouvoir de promulguer des lois pour la paix, l'ordre et la bonne gouvernance de la Fédération. La Chambre des Représentants a de larges fonctions de surveillance et est habilitée à créer des comités pour scruter les projets de loi et la conduite fonctionnaires et des institutions gouvernementales. La Chambre des Représentants est également habilitée par la constitution à légiférer sur les listes exclusives, concurrentes et résiduelles.



Président de la Chambre des Représentants

YAKUBU DOGARA

2- Le Sénat

Le Sénat est dirigé par le Président du Sénat et assisté par son Vice-président. Il

- Age: 49 ans
- Circonscription électorale: Bogoro/Dass/Tafawa Balewa
- Parti: Congrès progressiste (APC)

Education

- Collège des Enseignants Bauchi, un Certificat d'Études Supérieures en 1987.
- L'Université de Jos, baccalauréat de droit (LLB Hons.) en 1992.
- Maîtrise en droit commercial international à l'Université Robert Gordon d'Aberdeen, Royaume Unis, 2015, LL.M

y a 109 membres au Sénat correspondant à 109 départements sénatoriaux du pays. Les départements sénatoriaux sont éventuellement répartis entre 36 états. Chaque état possède trois départements sénatoriaux, tandis que le Territoire de la Capitale de la fédération en possède uniquement un département.

Principaux officiers du Sénat:

- Sen. Olubukola Abubakar Saraki, Président du Sénat
- Sen. Ike Ekweremadu, Vice-président du Sénat
- Chef de la majorité
- Chef de la minorité
- Chef de surveillance
- surveillance minoritaire
- Adjoint-chef de la majorité
- Adjoint-chef de la Minorité
- Adjoint-chef de surveillance



Rôles Constitutionnels du Sénat

La Constitution confère des pouvoirs exclusifs au Sénat à savoir le pouvoir de promulguer des lois pour la paix; confirmer les nominations majeures de l'organe exécutif. Il est toutefois spécifique que les nominations soient confirmées. Il s'agit des ministres, des conseillers spéciaux, des ambassadeurs, des hauts fonctionnaires chargés des différents niveaux de juridiction, du vérificateur général de la Fédération, des présidents et des membres des commissions nationales vitales.

Composition du Sénat

Le Sénat a 109 sénateurs à savoir 3 de chaque 36 états de la Fédération, et plus de un représentant le Territoire de la Capitale fédérale. De plus le Sénat possède 54 Comités Permanents. ♦

Intérêts législatifs:

Régulation des monopoles. L'éducation, le travail et les droits de l'homme

Réalisations cibles:

Adoption d'un projet de loi sur la concurrence, la protection des données et l'abrogation des lois obsolètes.

Carrière professionnelle:

- Membre de la Chambre des Représentants (Circonscriptions de Bogoro/Dass/Tafawa-Balewa), 2007-2015
- Assistant particulier de l'honorable Ministre d'Etat pour le Transport, 2005- 2006 ♦

Nouvelles Parlementaires



Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 27 Septembre 2016 réélection de S.E.M. Faisal El-Fayez, en tant que Président du Sénat (Majlis Al-Aayan) de la Jordanie;
- 1 Novembre 2016 réélection de S.E.M. Mohamed Bin Mubarak Al-Khulaifi, en tant que Président du Conseil Consultatif (Majlis Al-Shura de Qatar)
- 7 Novembre 2016 réélection de S.E.M. Atef Tarawneh, en tant que Président de la Chambre des Représentants (Majlis Al-Nuwaab) de la Jordanie;
- 30 Novembre 2016 élection de S.E.M. Setya Novanto en tant que Président de la Chambre des Représentants (Dewan Perwakilan Rakyat) de l'Indonésie;
- 02 Décembre 2016 réélection de S.E.M. Abdullah Al Sheikh en tant que Président du Conseil de la Choura (Majlis Ash-Shura) d'Arabie Saoudite
- 11 Décembre 2016 réélection de S.E.M. Marzouq Ali M. Al-Ghanim, en tant que Président de l'Assemblée Nationale (Majles Al-Ommah) du Koweït.



Azerbaïdjan: Un projet de loi sur les amendements relatifs à la loi sur les pensions du travail a été soumis au Parlement azerbaïdjanais. Le document prévoit une augmentation de l'âge de la retraite et des modifications apportées au régime de retraite. Le projet de loi est susceptible d'être discuté à la session

de printemps du Parlement en 2017.

Antérieurement, il avait été décidé de le soumettre au débat parlementaire d'ici la fin de l'année.

Le document n'inclut pas la question de l'augmentation de l'âge de la retraite pour les militaires. Cependant, l'expérience de travail requise pour toutes les autres professions est augmentée en conséquence. Le projet de loi prévoit une augmentation d'âge de la retraite et la différenciation de l'âge de la retraite.



Iran: Le président du Parlement iranien Ali Larijani et son homologue bosniaque ont souligné la nécessité pour les deux pays de promouvoir les relations bilatérales dans tous les domaines en particulier économique.

Lors d'une conférence de presse conjointe à Téhéran avec le Président de la Chambre des Peuples de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, Safet Softic, Larijani a souligné l'importance du voyage du président de Parlement bosniaque après la visite récente du président en Iran et a déclaré que Sarajevo est déterminé à renforcer les relations avec Téhéran dans tous les domaines politique, culturel, économique et scientifique. Il a également souligné ses entretiens avec Softic avant la conférence de presse et a déclaré que les pourparlers ont porté sur les moyens de promouvoir les relations économiques entre les deux pays et d'éliminer tout obstacle sur le chemin.



Koweït: Président de l'Assemblée nationale H.E. M. Marzouq Al-Ghanim a tenu dans son

Réunion du Groupe parlementaire islamique à Genève



Les délégations de l'UPCI participant à la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), ont tenu leur réunion annuelle Présidée par S.E. M. Nabih Berri, Président de l'Assemblée nationale libanaise dans la salle N ° 5 -6 du Centre international de la Convention (CICG) à Genève (Suisse), le 23 octobre 2016 de 11H00 à 13H00. Les Présidents des parlements: des Émirats arabes unis, de l'Égypte, du Maroc, de la Syrie et du Liban ont participé à la réunion ainsi que des délégués représentant leurs parlements respectifs.

Après un bref discours prononcé par S.E. Le Secrétaire général de l'UPCI, M. Mahmud Erol KILIÇ, la réunion a discuté des points de l'ordre du jour et décidé de former un comité formé du Soudan et de la Palestine et présidé par les EAU afin de combler l'écart entre les points de vue exprimés par les délégations participant à la réunion. ♦

bureau, des pourparlers officiels avec le Président du Parlement de la Mongolie, Enkhbold Maag et sa délégation accompagnante à l'occasion de sa visite officielle au Koweït.

Au cours des entretiens, ils ont examiné les relations bilatérales entre les deux pays et ont échangé des vues sur la situation et l'avenir de la coopération entre le Koweït et la Mongolie en particulier dans le domaine parlementaire. Les deux parties ont également discuté d'un certain nombre de thèmes et de sujets d'intérêt commun en plus de la situation politique actuelle sur les arènes régionale et internationale et le mécanisme de coordination des positions dans les forums parlementaires continentaux et internationaux.



Liban: Le Parlement libanais a accordé la confiance au gouvernement du Premier ministre Saad Hariri.

87 législateurs ont voté en faveur du gouvernement. Les députés de Kataeb Sami Gemayel, Nadim Gemayel et Samer Saadeh, et le député Khaled Daher ont refusé leur confiance au cabinet.

Le député Imad al-Hout, le seul représentant au parlement, al-Jamaa al-Islamiya s'est abstenu de voter. Le Parlement s'est réuni pour la deuxième journée consécutive lors de laquelle Hariri a répondu aux remarques des députés faites un jour plus tôt sur la déclaration ministérielle.

Les législateurs devraient discuter de la déclaration politique générale pendant trois sessions de travail consécutives, matin et soir, mais les blocs parlementaires cherchaient à les réduire.



Mauritanie: Les parlementaires de l'Assemblée nationale de la Mauritanie ont approuvé le projet de budget de 2017 qui a été présenté par le gouvernement après une série de discussions au cours des derniers jours. Les membres ont adopté un amendement visant à augmenter le budget du Parlement de 250 millions d'Oukiya. L'augmentation concerne le rétablissement d'un montant qui a été réduit par le projet de budget de la nouvelle année par rapport au budget de l'année 2016. En revanche, la majorité des membres ont rejeté une proposition de deuxième amendement visant à augmenter le montant des crédits accordés aux personnes handicapées s'élevant à 50 millions Oukiya.

La proposition d'amendement du projet de budget se limitait aux deux propositions susmentionnées. La deuxième proposition a été rejetée et la première approuvée.



Palestine: Le Conseil National Palestinien (CNP) a appelé le peuple palestinien à se défendre contre le terrorisme israélien qui va de pair avec le silence international scandaleux vis-à-vis des crimes perpétrés par le gouvernement d'occupation, de colonisation et d'exécutions de masse.

Le CNP a invité les factions palestiniennes, les puissances, les institutions commerciales et les unions à intensifier la lutte populaire contre l'occupation, l'agression et ses crimes, comme étant leur droit indéniable garanti par la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'AGNU ainsi que les dispositions d'autres accords et conventions internationaux, dans le cadre de l'autodéfense légitime et la légitimité de la lutte des peuples pour l'indépendance et la libération du joug du colonialisme.

La CNP a lancé un appel aux unions parlementaires régionales et internationales, principalement à l'UIP, au Parlement Européen ainsi qu'aux Unions méditerranéenne et euro-méditerranéenne pour qu'ils assument leurs responsabilités et condamnent l'agression systématique et la criminalité pratiquée par l'occupation contre le peuple palestinien désarmé et démasquent la fausseté de la démocratie israélienne et le parlement raciste israélien, la Knesset.



Turquie: Le Comité parlementaire sur la Constitution a examiné une proposition d'amendement constitutionnel qui permettra à la Turquie de passer à un système présidentiel. Le projet de loi comportant 21 articles a été soumis au Parlement après que le parti au pouvoir, le Parti de la justice et du développement (Parti AK) et le Parti du mouvement nationaliste (MHP), ont parvenu à un accord sur le projet de réforme constitutionnelle longtemps recherché.

Selon les pratiques courantes, l'amendement constitutionnel doit passer par la deuxième période de l'Assemblée générale. Les Délégués examineront l'intégralité de la proposition initialement avant de discuter et de voter sur chaque point.

Si la proposition est acceptée par le peuple lors d'un référendum, la Turquie subirait une période de transition jusqu'en 2019, date à laquelle le nouveau système entrerait pleinement en vigueur. De plus, durant cette période, il n'y aurait pas d'élections anticipées et les élections présidentielle et parlementaire auraient lieu au même moment en 2019 et, tous les cinq ans par la suite. ♦

Le Secrétaire Général appelle au renforcement de la démocratie

Le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI), S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIC a rencontré S.E.M. Ismail Kahraman, président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, dans son bureau, au siège du Parlement, à la suite du coup d'État échoué qui a eu lieu en juillet 2016 en République de Turquie.

Le Prof. KILIC a exprimé à M. Kahraman la condamnation ferme de l'UPCI de cet acte abominable qui ciblait la démocratie et ses institutions bien fondées en Turquie.

Les discussions ont porté sur la nécessité de renforcer la démocratie, la volonté nationale et la vigilance populaire ainsi que la poursuite du processus de développement dans tous les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels dans les pays musulmans. Les discussions ont également souligné la volonté de renforcer la coopération entre les pays musulmans pour lutter contre toutes les formes et manifestations du terrorisme et de l'extrémisme. ❖



Secrétaire Général a participé à la session de l'APA



S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, accompagné du Secrétaire Général Adjoint, a participé en tant qu'observateur, aux travaux de la 9e Session de l'Assemblée Parlementaire Asiatique, tenue à Siem Reap, Capitale culturelle du Royaume de Cambodge, du 28 Novembre au 1er Décembre 2016.

Le thème de la session était : "promotion de la Paix et du Développement durable en Asie". La session a été présidée par S.E. Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei Heng Samrin, Président de l'Assemblée Nationale de Cambodge.

S.E. le Secrétaire Général a prononcé un discours devant la session, dans lequel il a souligné que : «Si l'on parvient à

la paix, il serait facile d'atteindre et de réaliser le développement. Comme vous le savez, la paix a des piliers qui assurent sa ferme instauration et son enracinement profond dont le plus important est la justice qui sera à son tour protégée par des institutions fortes qui garantissent la justice pour tous».

S.E. a salué l'initiative de la promotion de la paix en Asie et d'ajouter : «comme la paix est un ensemble indissociable, sa garantie et sa fiabilité requièrent que tous les Etats, en particulier les Etats voisins, en jouissent à titre égal».

S.E. a présenté ses félicitations à S.E. Dr. Mohamad Reza Majidi à l'occasion de son élection en tant que Secrétaire Général de l'APA. ❖

Le Secrétaire Général de l'UPCI participe au Sommet mondial des Présidentes de Parlement

S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIC, Secrétaire Général de l'UPCI, a participé aux délibérations du Sommet mondial des Présidentes de Parlement, qui s'est tenu à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) les 12 et 13 décembre 2016. Le sommet, organisé conjointement par le Conseil National Fédéral des EAU et l'UIP, a eu lieu sous le slogan «Unis pour façonner l'avenir» et le patronage de Son Eminence Cheikha Fatimah Bint Mubarak (Mère des Émirats), présidente suprême de l'institution de

développement familial et présidente du Conseil supérieur pour la maternité et l'enfance.

Le sommet, tenu pour la première fois au Moyen-Orient, a été l'occasion de discuter de plusieurs questions internationales dans divers domaines et niveaux, notamment en ce qui concerne les changements politiques, économiques, environnementaux et sociaux qui affectent la sécurité mondiale et nécessitent par conséquent, des efforts et une vision du monde unificateurs. ❖

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif ABUAGLA

Ibrahim Ahmed DIRAR

Directrices

de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH

Tamila KARIMPOUR

Adresse:

34, Pesyan St. Moghadas Ardabili,

Za'afaraniyeh - Tehran - Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: puic@puic.org

Site: www.puic.org